



ENVIRONNEMENT

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006)

1. La mise en place du groupe de travail sur les **indicateurs de développement durable** rassemblant notamment les services statistiques concernés consacre le caractère global et interministériel du sujet. Le Conseil souhaite une mobilisation accrue du système statistique public pour la conception et la production de ces indicateurs.
2. La connaissance des **flux de matières** et de la productivité des ressources prend une importance croissante dans le cadre de l'approche internationale du développement durable, comme en témoignent les efforts de promotion menés par l'OCDE et Eurostat. Le Conseil encourage vivement le système statistique public à lancer rapidement des travaux sur ce domaine.
3. Le Conseil note une demande importante pour une meilleure connaissance des enjeux humains et économiques des **zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques**. Il souhaite que des sources, telles que le recensement de population ou le répertoire SIRENE, soient mobilisées ou adaptées pour mieux connaître la situation des zones concernées (zones inondables, zones exposées au bruit ou aux nuisances et risques industriels par exemple).
4. Le Conseil, constatant les difficultés rencontrées pour la première réponse au **règlement statistique sur les déchets**, encourage la mise en œuvre d'investissements statistiques afin de mieux répondre aux exigences de ce règlement dans les prochaines années.
5. Face aux enjeux majeurs (économiques, sociaux, environnementaux,...) du changement climatique, le Conseil souligne l'importance de la coopération du système statistique public dans la réalisation des **inventaires d'émissions**, en complémentarité avec les estimations réalisées par les experts. Il demande que l'ensemble des acteurs maintiennent leurs efforts pour répondre aux engagements internationaux.